

Sorel-Tracy, le 30 avril 2019

Aux parents des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire,

**Veillez prendre note que l'examen d'écriture du Ministère se fera le mercredi 15 mai en avant-midi** et que la préparation pourra débuter le 7 mai prochain. Pour cette **épreuve obligatoire** du MEES de la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, des directives importantes sont données et doivent être respectées. Ainsi, jusqu'au 15 mai prochain, chaque enseignant planifiera environ trois heures trente de préparation pour cet examen. Il est donc essentiel que votre enfant soit présent pour sa préparation.

L'élève qui ne se présente pas à une épreuve obligatoire sans motif reconnu doit être considéré comme absent et la note « o » lui sera attribuée.

### **Motifs reconnus**

**Seuls les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve du Ministère :**

Une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès d'un proche parent, une convocation d'un tribunal et la participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.

(La copie des attestations ou d'autres pièces justificatives, le cas échéant, doivent être transmises au Ministère et l'original doit être conservé par l'école fréquentée. Sur le bulletin, le secrétaire devra inscrire AB pour l'absence motivée de l'élève.)

Pour cet examen, le matériel nécessaire est :

Un dictionnaire unilingue français, un dictionnaire des synonymes, un recueil de conjugaison, une grammaire ou un code grammatical, un crayon à mine, une gomme à effacer, un stylo à l'encre ineffaçable bleue ou noire et un correcteur sec. **Les élèves qui bénéficient de mesures d'appui et qui ont droit à l'utilisation de l'ordinateur devront apporter leurs écouteurs.**

Isabelle Gauthier, directrice adjointe

